

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DES SOCIÉTÉS

J.P.J.S

ET

JP 3

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LES SOCIÉTÉS J.P.J.S et JP 3
(les « **Initiateurs** »)



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables des Initiateurs a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 20 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de J.P.J.S et JP 3.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Somfy initiée par les sociétés J.P.J.S et JP 3, visée par l'AMF le 20 décembre 2022 sous le numéro 22-494, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet des Initiateurs (www.initiateurs-opas-somfy.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

J.P.J.S.

160, boulevard de Fourmies
59100 Roubaix

Rothschild Martin Maurel

29 avenue de Messine
75008 Paris

**Crédit Agricole Corporate and
Investment Bank**

12, place des Etats-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex

Natixis

30, avenue Pierre Mendès-
France, 75013 Paris

Portzamparc BNP Paribas

1 boulevard Haussmann
75009 Paris

Société Générale

GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 18

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. PRESENTATION DES INITIATEURS	7
2.1. Informations concernant J.P.J.S.....	7
2.1.1. Informations générales.....	7
2.1.2. Informations concernant le capital social	8
2.1.3. Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes.....	9
2.1.4. Description des activités de J.P.J.S.....	10
2.2. Informations concernant JP 3	11
2.2.1. Informations générales.....	11
2.2.2. Informations concernant le capital social	12
2.2.3. Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes.....	13
2.2.4. Description des activités de JP 3	13
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DES INITIATEURS.....	14
3.1. Données financières sélectionnées relatives à J.P.J.S.....	14
3.2. Données financières sélectionnées relatives à JP 3	14
3.3. Frais et financement de l'Offre	15
4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT....	17
ANNEXE 3.1.....	18

1. PREAMBULE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, par la société J.P.J.S. S.C.A., une société en commandite par actions de droit français au capital social de 63.062.400,00 euros, dont le siège social est situé 160, boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 509 547 675 (« **J.P.J.S.** »), et JP 3 SA, une société anonyme de droit suisse au capital social de 100.000,00 francs suisses, dont le siège social est situé 29, route de l'Aéroport, 1215 Genève, Suisse, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CHE-490.823.897 (« **JP 3** », et ensemble avec J.P.J.S., les « **Initiateurs** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée aux termes de laquelle les Initiateurs offrent de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société Somfy, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 476 980 362 (« **Somfy** » ou la « **Société** », et ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), d'acquies en numéraire la totalité des actions de la Société (les « **Actions** ») non détenues par les Initiateurs et les autres Actionnaires Familiaux (tel que ce terme est défini ci-après)¹ au prix unitaire de 143 euros par Action.

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le Code ISIN FR0013199916 (mnémonique : SO).

J.P.J.S est l'actionnaire majoritaire de Somfy dans laquelle elle détient à la date de la Note d'Information 19.480.340 Actions et 38.960.680 droits de vote représentant 52,65% du capital et 61,29% des droits de vote théoriques de la Société.²

JP 3 détient une (1) Action de la Société et est détenue à 100% par JPJ2 SA, une société anonyme de droit suisse dont le siège social est situé 29 route de l'Aéroport, 1215 Genève, Suisse (« **JPJ2** »), qui elle-même détient à la date de la Note d'Information 3.420.585 Actions et 6.680.610 droits de vote représentant 9,24% du capital et 10,51% des droits de vote théoriques de la Société.³

Afin de répondre aux conditions de mise en place du financement de JP 3 souscrit dans le cadre de l'Offre (tel que celui-ci est décrit à la section 2.12 de la Note d'Information), JPJ2 envisage de procéder au transfert, par voie d'apport, de l'intégralité de sa participation dans Somfy, étant précisé que JPJ2 envisage de procéder préalablement à l'acquisition d'Actions à hauteur d'environ 0,80% du capital de Somfy dans le cadre et conformément aux dispositions des articles 231-8 et 231-9 du

¹ A l'exception de (i) certains Actionnaires Familiaux qui n'ont pas conclu un engagement de *standstill* à la date de la Note d'Information dans les termes décrits à la section 1.3.1 de la Note d'Information et détenant 76 Actions, et de (ii) certains Actionnaires Familiaux qui n'ont pas conclu à la date de la Note d'Information ledit engagement de *standstill* à hauteur de 430.270 des Actions qu'ils détiennent, soit 430.346 Actions détenues par les Actionnaires Familiaux ne faisant pas l'objet d'un engagement de *standstill* représentant 1,16% du capital et 0,68% des droits de vote théoriques de la Société.

² Sur la base d'un nombre total de 37.000.000 actions et 63.572.249 droits de vote théoriques de la Société au 30 novembre 2022. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

³ Sur la base d'un nombre total de 37.000.000 actions et 63.572.249 droits de vote théoriques de la Société au 30 novembre 2022. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

règlement général de l'AMF, en vue de détenir préalablement à ce transfert une participation au moins égale à 10% du capital de Somfy.

À la date de la Note d'Information, les Initiateurs détiennent 27.352.395 Actions et 53.528.886 droits de vote représentant 73,93% du capital et 84,20% des droits de vote théoriques, de concert avec les actionnaires suivants :

- la société JPJ2 ;
- la société Compagnie Financière Industrielle, société anonyme de droit Luxembourgeois dont le siège social est situé 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg⁴ ;
- la société TSB Holding S.A., société anonyme de droit suisse dont le siège social est situé C/O Blandine Matty-Despature, Chemin de la Biolatte 2, 1260 Nyon, Suisse⁵ ; et
- certains membres de la famille Despature.

(ensemble, avec les Initiateurs, les « **Actionnaires Familiaux** »).

L'Offre porte sur la totalité des Actions existantes non détenues par les Initiateurs et les autres Actionnaires Familiaux dont les Actions font l'objet d'un engagement de *standstill*, à l'exception des Actions Exclues (tel que ce terme est défini ci-après), soit, à la connaissance des Initiateurs à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 7.528.815 Actions.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur :

- les Actions auto-détenues par la Société, soit, à la connaissance des Initiateurs à la date de la Note d'Information, 2.547.558 Actions^{7,8};

⁴ Contrôlée par M. Patrick Despature.

⁵ Détenue à hauteur de 34% par M. Thierry Despature, 33% par Mme. Sylvie Despature épouse Brouillard et 33% par Mme. Matty-Despature.

⁶ Sont ainsi visées par l'Offre un nombre maximum de 430.345 Actions (étant précisé qu'une (1) Action n'ayant pas fait l'objet d'un standstill fait l'objet d'une Obligation de Conservation et constitue donc une Action Exclue), représentant 1,16% du capital et 0,68% des droits de vote théoriques de la Société à la date de la Note d'Information, détenues par les Actionnaires Familiaux (i) qui n'ont pas conclu d'engagement de *standstill* à la date de la Note d'Information dans les termes décrits à la section 1.3.1 de la Note d'Information, soit un nombre maximum de 75 Actions, ou (ii) qui n'ont pas conclu ledit engagement de *standstill* à hauteur de l'intégralité des Actions qu'ils détiennent, soit un nombre maximum de 430.270 Actions.

⁷ Les Actions auto-détenues par la Société sont assimilées aux Actions détenues par les Initiateurs en application de l'article L. 233-9 I, 2° du Code de commerce.

⁸ Des Actions auto-détenues pourraient être remises aux bénéficiaires d'Actions Gratuites dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la date estimée de clôture de l'Offre, mais uniquement en cas de levée des indisponibilités strictes prévues par les dispositions législatives ou réglementaires applicables tel(le) que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire concerné, étant précisé qu'à la connaissance des Initiateurs un maximum de 74.406 Actions Gratuites seront en cours de période d'acquisition à la date estimée de clôture de l'Offre.

- les Actions Gratuites Soumises à une Obligation de Conservation Additionnelle (tel que ce terme est défini à la section 2.4.1 de la Note d'Information), soit, à la connaissance des Initiateurs à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 1.572 Actions⁹ ; et
- les Actions Soumises à une Obligation de Conservation (tel que ce terme est défini à la section 2.5 de la Note d'Information), soit, à la connaissance des Initiateurs à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 6 Actions ;

La situation respective des détenteurs d'Actions Gratuites Soumises à une Obligation de Conservation Additionnelle et des détenteurs d'Actions Soumises à une Obligation de Conservation dans le cadre de l'Offre, sont respectivement décrites aux sections 2.4 et 2.5 de la Note d'Information¹⁰,

(ensemble les « **Actions Exclues** »).

A l'exception des Actions Gratuites en période d'acquisition ainsi que décrit à la section 2.4.1 de la Note d'Information, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

L'Offre, laquelle sera, si les conditions requises sont remplies, suivie d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de quinze (15) jours de négociation.

Les Initiateurs se sont réservés la faculté de réaliser, à compter du dépôt du projet d'offre, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions, dans les limites visées à l'article 213-38 IV du règlement général de l'AMF. A la date du présent document (ainsi que décrit à la section 2.9 de la Note d'Information), JPJ2 a d'ores et déjà fait l'acquisition depuis le dépôt du projet d'Offre le 15 novembre 2022, de 11.555 Actions, représentant 0,03% du capital de Somfy, et JP 3 a acquis une (1) Action, dans le cadre et conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild Martin Maurel, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis, Portzamparc BNP Paribas et Société Générale (les « **Banques Présentatrices** ») ont déposé auprès de l'AMF le projet d'Offre.

Il est précisé que seules Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis, Portzamparc BNP Paribas, et Société Générale garantissent conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la Note d'Information et de la note en réponse de la Société en date du 20 décembre 2022. Le contexte et les motifs de l'Offre sont décrits dans la Note d'Information.

⁹ Il est précisé que ne sont pas ici prises en compte les 1.572 Actions Gratuites Soumises à une Obligation de Conservation Additionnelle détenues par Jean Guillaume Despature puisque ces Actions sont incluses dans les Actions détenues par les Actionnaires Familiaux, et ne sont ainsi pas visées par l'Offre de ce fait.

¹⁰ Les Actions Gratuites Soumises à une Obligation de Conservation Additionnelle et les Actions Soumises à une Obligation de Conservation qui feraient l'objet respectivement du mécanisme de liquidité décrit à la section 2.4 du de la Note d'Information et du mécanisme de liquidité décrit à la section 2.5 de la Note d'Information sont assimilées aux actions détenues par les Initiateurs en application de l'article L. 233-9 I, 4^o du Code de commerce.

2. PRESENTATION DES INITIATEURS

2.1. Informations concernant J.P.J.S

2.1.1. Informations générales

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale est J.P.J.S SCA.

(b) Siège social

Le siège social de J.P.J.S est situé 160 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix.

(c) Forme et nationalité

J.P.J.S est une société en commandite par actions de droit français, constituée entre :

- d'une part son associé commandité unique, la société FIDEP, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 160 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 352 991, indéfiniment responsable du passif social, et dont les droits ne sont pas librement cessibles ; et
- d'autre part, en qualité d'associés commanditaires (ou actionnaires), les titulaires d'actions existantes de J.P.J.S, lesquels sont membres de la famille Despature, dont la responsabilité est limitée au montant des apports et dont les droits sont représentés par des actions.

(d) Registre du Commerce

J.P.J.S est immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 509 547 675.

(e) Date d'immatriculation et durée

J.P.J.S a été immatriculé le 19 décembre 2008.

La durée de J.P.J.S est de 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

(f) Exercice social

L'exercice social de J.P.J.S commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

(g) Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts de J.P.J.S, J.P.J.S. a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- l'acquisition, la propriété, la gestion et l'aliénation de tous titres de participation, titres immobilisés de l'activité de portefeuille et autres titres immobilisés ainsi que de toutes valeurs mobilières de placement ;
- la gestion de la trésorerie disponible ;
- et toutes autres opérations pouvant favoriser l'objet ci-dessus.

(h) Approbation des comptes

Le rapport de gestion et les comptes annuels sont arrêtés par le gérant de J.P.J.S. Les comptes annuels sont approuvés par l'associé commandité et l'assemblée générale des associés commanditaires, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport du commissaire aux comptes, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

(i) Dissolution et liquidation

A la dissolution de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée des associés nomme un ou plusieurs liquidateurs, désignés dans les conditions prévues par les statuts et exercent leurs fonctions conformément à la loi.

2.1.2. Informations concernant le capital social

(a) Capital social

A la date du présent document, le capital social de J.P.J.S s'élève à 63.062.400 euros, divisé en 12.612.480 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros.

(b) Forme des actions

Les actions sont nominatives. La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les comptes tenus à cet effet par J.P.J.S dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

(c) Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales de commanditaires. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente dans les bénéfices demeurants disponibles après rémunération du ou des associés commandités. Elle donne droit dans l'actif social et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les associés commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leurs actions. Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

(d) Transfert des actions

Associés commanditaires :

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Les transmissions entre actionnaires, en cas de donation, succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, interviennent librement.

Les transmissions d'actions autres que celles visées au paragraphe précédent sont soumises à un agrément préalable de l'assemblée générale des commanditaires à la majorité des deux tiers.

Par exception, en cas de transmission par un associé commanditaire temporaire de l'usufruit sur tout ou partie des actions qu'il détient, au profit d'une personne morale, française ou étrangère, à but lucratif, et couvrant les domaines philanthropiques, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel, l'agrément est délivré par le Président du Conseil de Surveillance de J.P.J.S.

Associés commandités :

Les droits sociaux attachés à la qualité de commandité ne peuvent être cédés qu'avec l'accord unanime de tous les autres associés commandités et de l'assemblée générale extraordinaire des commanditaires.

(e) Autres titres /droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

(f) Répartition du capital et des droits de vote

Le capital social de J.P.J.S est détenu à hauteur de 46,3% par JPJ2, et 53,7% par des membres de la famille Despature dont certains sont directement actionnaires de Somfy.

2.1.3. Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes

(a) Gérance

J.P.J.S est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, choisi parmi les associés commandités personnes physiques ou morales.

La nomination de tout gérant est de la compétence exclusive de l'associé ou des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du conseil de surveillance.

Le gérant exerce ses fonctions pendant une durée illimitée, sauf décision contraire lors de sa nomination.

A la date du présent document, le gérant de J.P.J.S est la société FIDEP, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 160 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 352 991.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le gérant n'est révocable et ne peut démissionner que pour cause légitime. Sa révocation est du seul pouvoir de l'associé ou des associés commandités agissant après avoir recueilli l'avis du conseil de surveillance.

(b) Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance de J.P.J.S. est composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, choisis exclusivement parmi les actionnaires commanditaires. Il est présidé par l'un de ses membres élu président.

Les actionnaires ayant la qualité de commandité, les représentants d'un associé commandité personne morale, ou les membres du conseil de gérance de FIDEP ne peuvent être membres du Conseil de surveillance ni participer à la désignation des membres du conseil de surveillance.

Les personnes âgées de plus de 75 ans ne peuvent être membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance représente les commanditaires. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la société et dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Il est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. La gérance doit lui remettre au moins une fois par an un rapport détaillé sur l'activité de la société.

A la date du présent document, le conseil de surveillance de J.P.J.S est composé de la manière suivante :

- Jean Despature (Président) ;
- Arnauld Devienne ; et
- Pauline Despature.

Les décisions du conseil de surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. La présence de la moitié des membres du conseil de surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

(c) Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de J.P.J.S sont KPMG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417 et Deloitte & Associés, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041.

2.1.4. Description des activités de J.P.J.S

(a) Activité principale

J.P.J.S est une société holding, dont l'activité est de gérer les participations qu'elle détient dans des sociétés ou des groupements. J.P.J.S. est depuis 2008 l'actionnaire majoritaire de Somfy dans laquelle elle détient à la date du présent document une participation représentant 52,65% du capital et 61,29% des droits de vote théoriques de la Société.¹¹

Outre sa participation dans Somfy, J.P.J.S. est notamment l'actionnaire majoritaire d'Edify, société de participations industrielles, issue de l'histoire industrielle des groupes Damartex et Somfy.

(b) Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de J.P.J.S, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et ses modalités de financement, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de J.P.J.S.

¹¹ Sur la base d'un nombre total de 37.000.000 actions et 63.572.249 droits de vote théoriques de la Société au 30 novembre 2022. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

(c) Effectifs

J.P.J.S n'emploie aucun salarié à la date du présent document.

2.2. Informations concernant JP 3

2.2.1. Informations générales

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale est JP 3 SA.

(b) Siège social

Le siège social de JP 3 est situé 29 route de l'aéroport, 1215 Genève 15, Suisse.

(c) Forme et nationalité

JP 3 est une société anonyme de droit suisse.

(d) Registre du Commerce

JP 3 est immatriculée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CHE-490.823.897.

(e) Date d'immatriculation et durée

JP 3 a été immatriculé le 3 novembre 2022.

La durée de JP 3 est indéterminée.

(f) Exercice social

Le premier exercice social de JP 3 se terminera le 31 décembre 2023.

(g) Objet social

Conformément à l'article 3 des statuts de JP 3, la société a pour but la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés et entreprises de tous genres, en Suisse et à l'étranger, notamment dans le secteur industriel.

JP 3 peut également accorder des prêts ou toute forme de financement à des sociétés affiliées et leur octroyer des sûretés de tout genre, au bénéfice direct ou indirect de sociétés affiliées ou de tiers, notamment sous la forme de garanties ou gages sur les actifs de la société.

JP 3 peut aussi acheter, détenir gérer ou vendre des biens immobiliers en Suisse et à l'étranger, et exercer toutes activités financières, immobilières, industrielles ou commerciales liées directement ou indirectement à son but.

(h) Approbation des comptes

Le conseil d'administration établit pour chaque exercice un rapport de gestion qui se compose des comptes annuels et, si prescrit par la loi, du rapport annuel et des comptes consolidés.

L'assemblée des actionnaires approuve chaque année, à la majorité absolue des actions représentées et sans condition de quorum, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels.

(i) Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de JP 3, la liquidation est opérée par le conseil d'administration à moins que l'assemblée générale ne désigne d'autres liquidateurs.

L'un au moins des liquidateurs doit être domicilié en Suisse et avoir qualité pour représenter la société.

2.2.2. Informations concernant le capital social

(a) Capital social

A la date du présent document, le capital social de JP 3 s'élève à 100.000 francs suisses (CHF), correspondant à 1.000 actions d'une valeur nominale de 100 francs suisses (CHF), intégralement libérées.

(b) Forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont numérotées et signées par un membre du conseil d'administration.

(c) Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à un droit de vote ainsi qu'à une part proportionnelle du bénéfice résultant du bilan et du produit de la liquidation en proportion des versements opérés au capital-actions.

(d) Transfert des actions

Toute cession d'actions JP 3 est subordonnée à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant au cédant de reprendre ses actions pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires, ou pour celui de tiers.

La cession des actions s'opère par voie d'endossement ou cession écrite.

(e) Autres titres /droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

(f) Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent document, les 1.000 actions composant le capital-actions de JP 3 sont intégralement détenues par JPJ2, une société anonyme de droit suisse, dont le siège social est situé 29 route de l'aéroport, 1215 Genève 15, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce de Genève sous

le numéro CHE-295.556.768. JPJ2 est elle-même contrôlée indirectement par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

2.2.3. Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes

(a) Conseil d'administration

Le conseil d'administration de JP 3 est composé d'un ou plusieurs membres élus par l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du conseil.

A la date du présent document, Monsieur Paul Georges Despature exerce les fonctions d'administrateur unique du conseil d'administration de JP 3.

(b) Gestion

Le conseil d'administration gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion. Lorsque la gestion n'a pas été déléguée, elle est exercée conjointement par tous les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres (délégués) ou à des tiers (directeurs), conformément au règlement d'organisation.

Le règlement d'organisation fixe les modalités de la gestion, détermine les postes nécessaires, en définit les attributions et règle en particulier l'obligation de faire rapport.

(c) Organe de révision (*commissaire aux comptes*)

JP 3 ayant opté pour un contrôle restreint de ses comptes sociaux, elle ne dispose pas de réviseur.

2.2.4. Description des activités de JP 3

(a) Activité principale

JP 3 a pour unique activité l'acquisition et la détention de titres Somfy.

(b) Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de JP 3, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et ses modalités de financement, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de JP 3.

(c) Effectifs

JP 3 n'emploie aucun salarié à la date du présent document.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DES INITIATEURS

3.1. Données financières sélectionnées relatives à J.P.J.S

Les comptes sociaux de J.P.J.S sont annexés en Annexe 3.1 du présent document.

Il est précisé qu'à la connaissance de J.P.J.S aucun évènement significatif n'est intervenu ou n'a impacté le patrimoine de J.P.J.S depuis le début de l'exercice social, à l'exception des engagements pris en vue du dépôt et de la réalisation de l'Offre.

3.2. Données financières sélectionnées relatives à JP 3

JP 3 a été immatriculée au Registre du Commerce de Genève le 3 novembre 2022. Son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous contient à titre indicatif les principales données financières sélectionnées correspondant au bilan de JP 3 au 30 novembre 2022.

BILAN	
En Euros	EXERCICE N (AU 30 novembre 2022)
	VALEURS NETTES
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations financières	-
Actif Immobilisé	-
Stocks et en-cours	-
Clients et autres créances	-
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	-
Actif Circulant	-
Total Actif	-

En Euros	EXERCICE N (AU 30 novembre 2022)
	VALEURS NETTES
Capital	101.368,50
Autres réserves	-
Réserve légale	-
Report à nouveau	-
Résultat de l'exercice	-
Provisions réglementées	-
Subventions d'investissement	-
Capitaux propres	101.368,50
Autres fonds propres	-

Provisions	-
Dettes financières	-
Fournisseurs et autres dettes	-
Comptes de régularisation - passif	-
Total Passif	101.368,50

Il est précisé qu'à la connaissance de JP 3 aucun évènement significatif n'est intervenu ou n'a impacté le patrimoine de JP 3 depuis sa constitution, à l'exception des engagements pris en vue du dépôt et de la réalisation de l'Offre.

3.3. Frais et financement de l'Offre

(a) Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par les Initiateurs dans le cadre de l'Offre uniquement, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 23 millions d'euros (hors taxes).

Par ailleurs, s'ajoutera à ces frais la taxe sur les transactions financières de l'article 235 *ter* ZD du Code général des impôts supportés par les Initiateurs sur les Actions apportées à l'Offre.

(b) Modalités de financement de l'Offre

Afin de financer l'acquisition par les Initiateurs des Actions visées par l'Offre :

- i. J.P.J.S. a conclu une convention de crédits de droit français intitulée « *Facilities Agreement* » (la « **Convention de Crédits J.P.J.S.** ») avec notamment BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale agissant en qualité d'arrangeurs, coordinateurs globaux et prêteurs initiaux, Portzamparc BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale agissant en qualité de garants de l'Offre et Natixis agissant en qualité d'agent et agent des sûretés, aux termes de laquelle les prêteurs mettront à la disposition de J.P.J.S., à compter de la date du dépôt de l'Offre, les lignes de crédit suivantes, pour un montant total maximum en principal de 992.500.000 euros :
 - un crédit à terme d'un montant total en principal de 505.000.000 euros, dont l'objet est le financement de l'acquisition des Actions à compter du dépôt de l'Offre et de l'ensemble des coûts relatifs à l'acquisition desdites Actions ;
 - un crédit à terme d'un montant total en principal de 465.000.000 euros, dont l'objet est le financement de l'acquisition des Actions à compter du dépôt de l'Offre et des Actions visées par le retrait obligatoire en cas de mise en œuvre du retrait obligatoire et de l'ensemble des coûts relatifs à l'acquisition desdites Actions; et
 - un crédit renouvelable d'un montant total en principal de 22.500.000 euros, dont l'objet est le financement des montants en intérêt dus au titre de la Convention de Crédits J.P.J.S.,

(ensemble, les « **Financement Bancaires J.P.J.S.** »), et

- ii. JP 3 a conclu une convention de crédits de droit français intitulée « *Facilities Agreement* » (la « **Convention de Crédits JP 3** ») avec notamment BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale agissant en qualité d'arrangeurs, coordinateurs globaux et prêteurs initiaux, Portzamparc BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale agissant en qualité de garants de l'Offre et Natixis agissant en qualité d'agent et agent des sûretés, aux termes de laquelle les prêteurs mettront à la disposition de JP 3, à compter de la date du dépôt de l'Offre, les lignes de crédit suivantes, pour un montant total maximum en principal de 174.000.000 euros :
- un crédit à terme d'un montant total en principal de 90.000.000 euros, dont l'objet est le financement de l'acquisition des Actions à compter du dépôt de l'Offre et de l'ensemble des coûts relatifs à l'acquisition desdites Actions ;
 - un crédit à terme d'un montant total en principal de 80.000.000 euros, dont l'objet est le financement de l'acquisition des Actions à compter du dépôt de l'Offre et des Actions visées par le retrait obligatoire en cas de mise en œuvre du retrait obligatoire et de l'ensemble des coûts relatifs à l'acquisition desdites Actions; et
 - un crédit renouvelable d'un montant total en principal de 4.000.000 euros, dont l'objet est le financement des montants en intérêt dus au titre de la Convention de Crédits JP 3,
- (ensemble, les « **Financement Bancaires JP 3** », et, avec les Financements Bancaires J.P.J.S., les « **Financements Bancaires** »).

Les prêteurs au titre des Financements Bancaires ont également accepté de mettre à la disposition de Somfy un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 300.000.000 euros, en vue de financer ses besoins généraux.

Il est précisé que les Financements Bancaires sont sécurisés par des nantissements de comptes de titres financiers octroyés par chacun des Initiateurs, portant sur les comptes sur lesquels sont et seront inscrites les Actions détenues à tout moment par l'Initiateur concerné.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 20 décembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Genève, le 20 décembre 2022

J.P.J.S, représentée par FIDEP en qualité de gérant, elle-même représentée par Monsieur Jean Guillaume Despature.

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 20 décembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Genève, le 20 décembre 2022

J.P 3, représentée par Monsieur Paul Georges Despature, administrateur unique de JP 3.

ANNEXE 3.1

Comptes sociaux de J.P.J.S au 31 décembre 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SCA JPJS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>160 BOULEVARD DE FOURMIES 59100 ROUBAIX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>5 0 9 5 4 7 6 7 5 0 0 0 1 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31122021</u>	N-1 <u>31122020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	300 926 043	300 926 043
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	300 926 043	300 926 043	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA		70 638
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	350 674	420 136	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	350 674	490 774	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	301 276 718	301 416 818	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCA JPJS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 63 062 400.....)	DA	63 062 400	63 062 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		6 746 280
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 306 240	6 306 240
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	196 131 104	198 213 559
	Report à nouveau	DH	97 874	3 080 311
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 546 979	23 995 980
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	301 144 597	301 404 771
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	12 046
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO	12 046	12 046
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	120 074	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	120 074		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	301 276 718	301 416 818	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	120 074	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SCA JPJS					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	18 843 18 802	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	18 843 18 804		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(18 842) (18 803)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	36 038 629 24 350 425	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	36 038 629 24 350 425		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	392	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	392		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	36 038 236 24 350 425	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	36 019 394 24 331 621	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SCA JPJS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	472 415 335 641	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	36 038 630 24 350 425	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	491 650 354 445	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 546 979 23 995 980	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	